

Les Echos de Rome

Comité sur la sécurité alimentaire mondiale, 5-11 octobre 2013

n°2 - 8 octobre 2013

Les priorités de la société civile pour des investissements agricoles responsables

Les organisations de la C2A¹ présentes à Rome pour la 40ème session du CSA (Comité de la Sécurité Alimentaire) ont participé ce week-end à la réunion annuelle du Mécanisme Société Civile (MSC) du CSA. Cette réunion, qui précède la session plénière du CSA, vise notamment à favoriser l'élaboration de positions communes défendues durant les sessions plénières du CSA pour influencer ses décisions finales.

Les investissements agricoles responsables : une priorité pour le CSA

Cette année, la question des investissements responsables dans l'agriculture sera largement débattue durant la session plénière du CSA. Deux processus différents sont en effet actuellement en cours sur ce sujet. Le CSA va tout d'abord adopter des recommandations sur la base du rapport du HLPE (acronyme anglais de High Level Panel of experts, le Groupe d'Experts de Haut-Niveau) intitulé « Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire ». En outre, le CSA se penchera sur le processus d'élaboration des principes pour des investissements agricoles responsables (principes rai) qui devraient être adoptés lors de la prochaine session du CSA en octobre 2014 et qui actuellement fait l'objet de consultations.

Positions de la société civile sur le processus en cours d'élaboration des principes rai

Bien qu'aucune décision majeure sur l'élaboration des principes rai ne soit attendue pour cette session du CSA, une session de travail y sera consacrée pour faire le point sur les consultations en cours et sur les étapes à venir d'ici le prochain CSA. Les organisations de la société civile sont donc actuellement en train de définir leur position sur ce que devraient être ces principes rai et un texte devrait être finalisé durant le premier semestre 2014. Durant la réunion du CSM, des points forts ont déjà été identifiés, parmi lesquels :

- La nécessité que ces principes soient juridiquement contraignants et qu'ils impliquent des sanctions en cas de violations (principe de responsabilité)

- La reconnaissance de la centralité des agriculteurs familiaux pour la sécurité alimentaire, le droit à l'alimentation et le respect de la souveraineté alimentaire.

Qu'est ce que le MSC ?

Le mécanisme Société Civile est un espace inclusif ouvert à l'ensemble des organisations de la société civile concernées par les enjeux liés à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire et dont l'objectif est de « faciliter la participation de la société civile dans l'élaboration de politiques en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, à l'échelon national, régional et mondial, dans le cadre des activités du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ».



© Tous droits réservés FAO News - Réunion MSC

1 Cf. Les Echos de Rome 2013 n°1 du 7 octobre 2013.

Positions de la société civile concernant le rapport du HLPE

Le [rapport du HLPE](#) comporte de nombreux points positifs dont la société civile se félicite. En effet, ce rapport reconnaît le rôle central des petits producteurs et exploitants pour la sécurité alimentaire et constate qu'ils sont les principaux investisseurs dans l'agriculture. Par ailleurs, le rapport rappelle le nécessaire soutien aux marchés locaux, et précise que les investissements doivent être basés sur le droit à l'alimentation. Enfin, les organisations de la société civile se félicitent de ce que le rapport du HLPE insiste sur la nécessaire consultation des agriculteurs familiaux en matière de politiques publiques agricoles. Malgré ces points positifs, il reste des éléments à défendre et durant la session du CSA dédiée à ce rapport, les organisations de la société civile réunies au sein du MSC, insisteront sur les points suivants :

- La centralité des petits exploitants et la centralité des investissements publics

Les investissements publics pour soutenir les agriculteurs familiaux sont insuffisants, aussi bien pour ce qui est des marchés locaux que des infrastructures, de la recherche, de l'accès aux financements que du soutien aux prix essentiels de base. Notre priorité est donc de les augmenter.

- L'agroécologie comme modèle de production à défendre

L'agroécologie sera défendue avec force puisque c'est un système de production respectueux de la biodiversité, écologique, qui permet une alimentation diversifiée et nutritive et qui s'appuie sur le savoir-faire des paysan-ne-s et sur les coutumes locales. De plus, l'agroécologie permet d'augmenter les niveaux de production et la productivité des petites exploitations tout en étant économe en matière énergétique. En cela, l'agroécologie contribue à la réalisation du droit à l'alimentation et du droit à la souveraineté alimentaire.

- L'accès aux ressources et aux semences au cœur des investissements

Face aux accaparements de terres, des mers et des ressources auxquels doivent faire face de nombreuses communautés à travers le monde, les organisations de la société insistent sur le fait que ce sont les Etats membres du CSA qui ont la responsabilité de faire respecter les droits humains et qui doivent prendre les mesures pour protéger leurs populations contre ces spoliations de ressources qui violent de nombreux droits humains.

- Accès aux marchés locaux

Les marchés internationaux, tels qu'ils existent aujourd'hui ne sont pas appropriés aux organisations paysannes et ne permettent pas une protection suffisante des agriculteurs familiaux. Ces marchés facilitent les investissements des grandes multinationales au détriment des petits exploitants qui perdent tout contrôle sur leurs ressources et sur leur production. Les investissements publics doivent être assurés notamment pour développer les infrastructures au niveau des marchés locaux.

La réunion annuelle du MSC aura permis aux organisations de la société civile d'élaborer, de consolider et d'endosser des positions communes fortes, notamment concernant les investissements agricoles responsables, qui seront défendues durant la 40ème session plénière du CSA.



©AVSF- Pratiques agro-écologiques à Madagascar

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la **Commission Agriculture et Alimentation (C2A)** regroupe les ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : 4D, ACF, aGter, Artisans du Monde, AVSF,, Cari, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIDR, Crid, Gret, Iram, Interaide, Oxfam France, Peuples Solidaires en association avec ActionAid, Réseau Foi et Justice Europe, Secours Catholique, Secours Islamique, Union nationale des Maisons Familiales Rurales, et un invité : Inter-réseaux.

L'objectif de la commission consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, et faciliter la concertation entre ses membres dans leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la Commission s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED), et y échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours. La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette note a été rédigée par : Cécile Leuba (Peuples Solidaires/ActionAid) et Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire).